

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

N°10

du vendredi 12 janvier 2018

Toulouse



Gropament d'Interès Public entre :



Assemblée générale n°10

du vendredi 12 janvier 2018

Ordre du jour

1. [délibération n°AG180112.01] Adoption du PV de l'assemblée générale n°9 ;
2. [délibération n°AG180112.02] Point sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu des décisions n°AG160322.06 et n°AG161206.11 ;
3. [délibération n°AG180112.03] Adoption du budget primitif 2018 (État prévisionnel des Recettes et des Dépenses) du Groupement.
4. Point d'information sur l'avancement du projet de plan de politique linguistique et rétroplanning.

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N°9

Mesdames, Messieurs,

Lors de la précédente Assemblée générale du Groupement, un procès-verbal de séance a été établi et il convient de le soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : le procès-verbal de la séance d'Assemblée générale du 15 décembre 2017, ci-annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE
Présidente du conseil d'administration

ANNEXE

Annexe du rapport N°AG180112.01

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N° 9 du 15 Décembre 2017

Lieu : Conseil Régional Région Occitanie, (*Salle Albigeois*)
22 Bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse/Tolosa cedex 9.

Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives)

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,
M. Patric ROUX, Conseiller Régional d'Occitanie, 1^{er} Vice-Président du Groupement,
Mme Mumine OZSOY, Conseillère Régionale de Nouvelle-Aquitaine, Membre.

Autres personnalités présentes :

M. Estève CROS, Directeur du Groupement,
M. Didier AGAR, Inspecteur Pédagogique Régional de l'Académie de Toulouse,
Mme Gaid EVENOU, Chargée de mission langues de France à la DGLFLF (ministère de la Culture),
Mme Lucie CANO, Agent comptable du Groupement,
M. Philippe VIALARD, Responsable de l'unité Catalan-Occitan, Région Occitanie,
M. Jérémie OBISPO, Chef de mission langues et cultures régionales, Région Nouvelle-Aquitaine,
M. Christophe LARROCAN, Chargé de mission du Groupement,
Mme Pauline LARRIEU, Chargée de mission du Groupement,
Mme Sarah BEJAoui, Assistante-gestionnaire du Groupement.

Pouvoir reçu de :

Mme Dominique SALOMON, en faveur de M. Patric ROUX,
M. Marc OXIBAR, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE,
Mme Hélène BERNARD, en faveur de M. Patric ROUX.

Mme CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente procède ensuite à l'examen des délibérations.

**1. [Délibération n°AG171215.01]
Adoption du PV de l'Assemblée générale n°8 ;**

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

**2. [Délibération n°AG171215.02]
Point sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu des décisions n°AG160322.06 et AG161209.11 ;**

Le Directeur fait un point sur les marchés publics passés dans le cadre de sa délégation. Il détaille en particulier les coûts des investissements en matériel informatique. Il précise que l'idée est que le Groupement soit de plus en plus indépendant en termes d'équipement.

Mme Pauline LARRIEU présente la commande passée avec le prestataire Idées communes, qui l'accompagnera dans l'élaboration du plan stratégique de politique linguistique, notamment dans l'approche méthodologique.

M. Didier AGAR évoque le sujet des « journées occitanes collèges /lycées », objet d'un futur marché. Il souhaiterait que l'expérience soit renouvelée également dans la région Occitanie au vu des retombées positives constatées les années antérieures. Il souligne qu'une homogénéité des actions doit être recherchée à l'échelle territoriale

Le Directeur indique que pour l'heure, une extension à la région Occitanie n'est pas possible pour des raisons budgétaires.

La Présidente précise qu'un jeu d'équilibriste est constamment nécessaire car le budget accordé à l'Office rend difficile le dégagement de marges de manœuvre pour le financement de nouvelles actions. Cependant, pour ce qui relève des bourses Ensenhar, dispositif prioritaire, une harmonisation a bien été opérée.

M. Patric ROUX souligne qu'effectivement le budget accordé au Groupement par la Région Occitanie est le plus important en valeur absolue mais il précise que le nombre d'opérateurs et le volume des actions menées en direction de l'occitan est également beaucoup plus important que pour la région Nouvelle-Aquitaine.

M. Didier AGAR met en avant le fait qu'il y a eu deux années blanches pour les journées de sensibilisation à l'occitan dans les lycées, alors qu'elles ont été jugées comme intéressantes par les bénéficiaires. Il indique qu'une frustration est ressentie du fait que le projet ne soit pas reconduit sur une partie du territoire.

Le Directeur précise que contrairement à 2017 où les charges de fonctionnement prévues n'ont pas été utilisées à plein, il aura, en l'état des arbitrages budgétaires actuels, peu de marges de manœuvres en 2018 à ce niveau du fait de l'augmentation des charges de fonctionnement de l'Office qui assume désormais ses charges en rythme de croisière : charges salariales tout au long de l'année, ouverture de l'antenne à Bordeaux etc.

Cependant, il fait part de son espoir que ces actions, nécessaires à l'accompagnement de l'enseignement de l'occitan, pourront trouver un financement auprès du ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de son soutien aux actions éducatives. Une demande de soutien sera ainsi faite, avant le mois de mars, auprès de la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire).

La Présidente espère le soutien du Rectorat pour cette demande.

M. Didier AGAR fait part de son accord pour travailler avec les services de l'Office sur ce sujet.

La Présidente affirme que l'enseignement est un secteur prioritaire pour l'Office qui représente une part assez conséquente de son budget.

Elle ajoute qu'un travail avec les Départements doit être fait afin de monter en charge mais que malheureusement l'Office ne dispose pas complètement encore des moyens financiers, humain et du matériel nécessaire afin d'y faire face.

Le Directeur fait part de ses échanges avec M. DEPECKER, Délégué Général à la Langue Française et aux Langues de France (Ministère de la Culture) sur la question budgétaire. Le Délégué général a fait part de son accord concernant la participation financière du ministère de la Culture au programme d'activité de l'Office.

Mme Gaid EVENOU précise que ce sera une prise en charge par le Groupement des subventions aux opérateurs, notamment à l'IEO Fédéral ou le Congrès permanent de la langue occitane à hauteur éventuellement de 20k€. Elle souligne également que le budget total de la DGLFLF dédié aux langues régionales est de 180 000 € donc très limité.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

2.2 [Délibération n°AG171215.02.2] Adoption de la décision budgétaire modificative n°3 du Groupement ;

Le Directeur explique que les modifications sont les mêmes que celles votées au Conseil d'administration. Des provisions, relativement à l'amortissement du matériel (3 000 €) et à la passation avant la fin de l'année du marché de sensibilisation à l'occitan des lycéens de Nouvelle-Aquitaine (57 500 €) sont proposées.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

3. [Délibération n°AG171215.03] Attribution de bourses Ensenhar pour les étudiants des académies de Toulouse et Montpellier ;

Est précisé que ces bourses concernent les étudiants s'engageant à enseigner en Occitanie, à l'exception d'une candidate de la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. Didier AGAR souligne l'aspect interrégional remarquable de ce dispositif.

La Présidente constate que 21 demandes ont été faites et questionne les services sur la méthodologie utilisée pour le recrutement. Elle souhaite savoir en particulier si le nombre de bourses ouvertes a été suffisant au regard des compétences des candidatures.

M. Christophe LARROCAN indique que les candidats sélectionnés ont des compétences et une motivation solides. Il indique par ailleurs que le nombre de bourses attribuées correspond bien au nombre de candidatures jugées comme les plus intéressantes. Il explique également que le critère de sélection essentiel est la motivation, notamment pour les élèves de licence 3 pour lesquels le niveau de langue était un critère secondaire. Cependant, en général, un bon niveau linguistique a été constaté.

M. Didier AGAR met en avant l'intérêt de mener une réflexion sur la licence 3 ainsi que sur la formalisation de l'engagement sur 5 ans, le dispositif est peut-être à toiler.

Il confirme également que pour ce qui relève de la langue occitane, la motivation est un critère de première importance.

M. Jérémie OBISPO indique que l'idée est d'accompagner les candidats dès le baccalauréat, afin de conforter les candidatures aux concours.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

La présidente propose d'enchaîner directement sur la délibération AG171215.04, les discussions inscrites à l'ordre du jour pouvant se tenir en fin de séance. Accord de l'assemblée.

4. [Délibération n°AG171215.04]

Adoption d'un soutien aux opérateurs (4^{ème} volet) ;

Une présentation des soutiens aux opérateurs est faite par les services de l'Office.

Mme Pauline LARRIEU souligne les difficultés et la fragilité de la société VISTEDIT, qui fait l'objet d'une attention toute particulière par le Groupement.

La Présidente précise qu'un audit avait été fait sous l'ancien mandat, assorti de recommandations stratégiques et de gestion, mais que celles-ci n'ont manifestement pas été prises en compte par l'opérateur. Elle ajoute que leur situation dure depuis plusieurs années, sans réellement d'évolution positive, malgré les aides financières et le suivi particulier des collectivités, dont les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Mme Pauline LARRIEU confirme qu'effectivement l'ensemble des recommandations n'a pas été pris en compte mais a constaté que VISTEDIT devrait demander un Dispositif Local d'Accompagnement. Elle ajoute que si un changement doit avoir lieu, les résultats devraient être visibles dans les mois à venir.

M. Patric ROUX partage le point de vue de la Présidente et s'interroge l'avenir de l'opérateur et du soutien à lui accorder.

Mme Pauline LARRIEU détaille ensuite le projet porté par l'opérateur LIGAMS.

Mme Gaid EVENOU informe que les bretons souhaitent faire leur course annuelle à Paris cette année pour fêter les dix ans de l'événement.

Sur le dossier déposé par le CFPÒc, la Présidente indique ensuite que la mise en oeuvre des formations pour les professeurs lauréats d'une bourse Ensenhar l'inquiète, car le modèle mis en place n'est pas rentable. Elle indique qu'il a été utile de réduire le temps de formation à 6 mois au lieu de 9 actuellement pour les professeurs du second degré, tel que validé par le Recteur de Bordeaux. Cette décision permettra de faciliter la mutualisation des formations délivrées par le CFPÒc d'Orthez.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Point sur les conventions sur l'enseignement de l'occitan dans les académies de Toulouse et Montpellier ;

Un point sur les conventions sur l'enseignement de l'occitan dans les académies est fait.

Pour l'académie de Bordeaux, la convention a été signée par le Rectorat, la Région, l'Office et les Conseils départementaux à l'exception du Département des Landes, avec qui cependant le dialogue est ouvert et en bonne voie pour des partenariats sur la question.

L'académie de Limoges va organiser son premier Conseil Académique de la Langue Occitane le 17 janvier 2018, durant lequel la convention académique sur l'occitan sera signée. L'absence d'un inspecteur est une problématique cependant Mr Vincent DENIS, le Secrétaire général, est très investi.

Concernant l'académie de Poitiers, le Directeur indique qu'il est en lien avec M. Philippe DIAZ, Secrétaire général, sur la question. Une réunion technique est programmée fin janvier entre les services de l'Office, le Secrétaire général et la Directrice académique de la Charante, afin d'avancer sur le projet.

Concernant l'académie de Toulouse, M. Didier AGAR s'excuse du retard pris mais espère être en capacité de transmettre un document avant l'AG du mois de Janvier. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un désintérêt du Rectorat et qu'un travail est actuellement en cours par ce dernier sur l'avant-projet de texte.

La Présidente indique que l'association ÒC-BI a été financée pour travailler sur l'académie de Toulouse et rencontre des difficultés de méthodologie de travail. Elle propose que M. Didier AGAR et M. Christophe LARROCAN puissent les aider.

M. Didier AGAR précise qu'un Inspecteur de l'Éducation Nationale est missionné au niveau académique pour accompagner le développement d'enseignement bilingue. Il indique également qu'une rencontre a été organisée avec Mme Martine RALU, la Présidente d'ÒC-BI.

Il informe également qu'ÒC-BI est convié à Foix afin d'échanger sur l'ouverture dans cette ville d'une section bilingue.

Concernant l'académie de Montpellier, la situation reste inchangée : aucun retour du Secrétaire général ou du Recteur n'a été obtenu.

La Présidente indique que M. Patric ROUX et elle-même se sont mobilisés mais que la situation semble bloquée.

M. Patric ROUX souligne qu'aucun élément afin d'avancer sur le projet de texte n'a été transmis. Il constate également qu'aucun CALR n'a eu lieu depuis plusieurs années, malgré les dispositions du code de l'éducation.

La Présidente indique que la situation est regrettable car le dialogue avait bien été enclenché. Elle propose de co-écrire avec M. Patric ROUX une lettre à Mme le Recteur.

Le Directeur demande si une intervention de la Rectrice de Toulouse, coordonatrice au sein du Groupement pour l'éducation nationale, serait opportune.

M. Didier AGAR signale la difficulté de la situation mais rendra néanmoins compte de la situation auprès de Mme la rectrice de Toulouse.

La Présidente rappelle le fonctionnement à l'oeuvre au sein des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers.

M. Didier AGAR explique que la situation est très différente et difficilement comparable entre les différentes académies, notamment en fonction de la participation ou non des Conseils départementaux. Il s'interroge par ailleurs sur le désengagement du Département du Lot.

M. Philippe VIALARD indique qu'un passage en commission permanente de la Région Occitanie des conventions avec les Rectorats ne pourra pas être opéré maintenant avant avril 2018.

La Présidente termine sur la mise en place à venir des trois conventions avec les opérateurs : Réseau Canopé, OC-BI et réseaux des calandretas et qui doivent être signées dans les prochains mois.

Échanges pour mise en place d'un groupe de travail interacadémique sur la formation initiale dans les ESPE ;

Des échanges sur la mise en place de d'un groupe de travail interacadémique sur la formation initiale dans les ESPE sont en cours.

La Présidente indique que suite à un entretien avec le Rectorat de Bordeaux, a été actée la constitution d'un groupe de travail sur la question. Un rendez-vous a été fixé le 26 janvier 2018. La Présidente précise qu'il est nécessaire de prendre en compte l'académie de Limoges afin de traiter cette question. Il s'agit en particulier de motiver d'avantage d'étudiants, notamment ceux des académies de Limoges et Poitiers. Elle fait part de la nécessité de renforcer les cursus universitaires.

M. Didier AGAR s'excuse de ne pouvoir être présent lors de cette réunion et assure transmettre tous les éléments à M. Christophe LARROCAN.

Échanges sur l'élaboration, en cours, du plan stratégique de politique linguistique ;

Un point sur plan stratégique de politique linguistique est fait par Mme Pauline LARRIEU. Afin d'établir une véritable stratégie pour l'Office, ce plan est nécessaire indique la Présidente.

Mme Pauline LARRIEU explique qu'un léger retard a été pris sur le calendrier mais que les grilles d'entretiens sont maintenant définies. Elle souligne l'importance d'avoir des indicateurs évaluables afin de mettre des actions pour objectiver et critériser les actions. L'objectif est que le plan d'action soit validé pour le mois de juin 2018.

La Présidente estime qu'il serait utile qu'un planning soit transmis à la prochaine Assemblée générale. Elle met en avant le fait que les opérateurs peuvent ne pas avoir les mêmes lectures : il y a donc nécessité de trouver un consensus et croiser les regards. En cela, la démarche participative est de première importance.

M. Patric ROUX estime qu'il serait intéressant de l'Office rencontre les deux Présidents des Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine afin de formaliser la mise en oeuvre de politiques transversales notamment (TER, Lycées etc.).

La Présidente insiste sur le fait qu'une communication pour annoncer l'élaboration de ce plan stratégique de politique linguistique doit être opérée.

Point sur le projet d'élaboration d'une communication sur l'occitan avec l'ONISEP ;

Une présentation sur le projet est faite par M. Christophe LARROCAN. Il explique qu'il s'agit d'une reconduction du projet précédent sous forme numérique.

M. Patric ROUX est surpris du montant du projet qui s'élève à 12 000€ et propose d'assister aux réunions.

M. Didier AGAR se questionne sur la pertinence du projet qui est déjà existant. Il estime qu'une réflexion sur les priorités pourrait être envisagée en donnant l'exemple des "journées lycées". Il indique également qu'une communication auprès des lycées doit être faite.

M. Patric ROUX explique que le projet existant est obsolète et qu'une refonte est nécessaire et propose à M. Christophe LARROCAN et M. Didier AGAR d'organiser une réunion.

Questions diverses :

M. Patric ROUX exprime le souhait de rencontrer semestriellement les CREO (Centre Régionaux des Enseignants d'Occitan) afin d'installer de bonnes relations avec les professeurs, d'autant plus que pour Montpellier il n'y a plus de convocation du Conseil académique des Langues Régionales.

La Présidente approuve et souhaite développer les rencontres auprès d'autres opérateurs.

M. Didier AGAR questionne sur les modalités de soutien du Groupement au Diplôme de compétence en langue.

La Présidente attend une note de la part du Directeur sur ce sujet. Il est précisé qu'il ne s'agit pas de soutenir le diplôme mais les candidats.

Remerciements et clôture de la séance par la Présidente.

RAPPORT N°AG171215.02

OBJET : POINT SUR LES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU DIRECTEUR EN VERTU DES DÉCISIONS N°AG160322.06 et N°AG161206.11

Mesdames, Messieurs,

Suite à la délégation donnée au Directeur pour la réalisation des achats de services et de matériel, lorsque ces crédits sont inscrits au budget et que leurs montants n'excèdent pas 70 000 € (TTC) en vertu des décisions N°AG160322.06 et N°AG161203.11, il vous est proposé de prendre acte du compte rendu de l'exercice de cette compétence.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale prend acte de l'exercice de la compétence du Directeur attribuée en vertu des décisions N°AG160322.06 et N°AG161203.11, pour les opérations telles que résumées en annexe.



Charline CLAVEAU- ABBADIE
Présidente du Conseil d'administration

Marchés Publics 2017

Resp.	N° Marché	Intitulé	Titulaire	Forme marché	Publicité	Montant total TTC	Etat	lancement consultation	Date début prestation	Durée (en mois)	Date de fin ou date limite de reconduction des marchés
EC	M17.16	jours de sensibilisation des lycéens de Nouvelle-Aquitaine		Mapa ouverte	BOAMP	57 500,00 €	consultation	29/12/17	01/03/17	12	01/03/18

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 (ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DÉPENSES) DU GROUPEMENT ;

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public, l'Assemblée générale délibère notamment sur ce qui a trait aux décisions budgétaires.

Il s'agit d'adopter le budget primitif du Groupement, suite aux propositions budgétaires adoptées par le Conseil d'administration réuni en date du 15 décembre 2017.

Ce budget est construit :

- Sur la base d'une reconduction de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine au fonctionnement et d'une baisse de sa contribution au programme d'activité de 30 000 € correspondant à un transfert de dossiers ;
- Sur la base d'une reconduction de la contribution de la Région Occitanie, avec l'intégration des bourses Ensenhar dans les dépenses liées au programme d'activité ;
- Sur la base d'une reconduction de la contribution de l'État pour le fonctionnement mais d'une nouvelle participation au programme d'activité à hauteur de 18 000 €.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le budget primitif 2018 (État prévisionnel des recettes et dépenses) relatif à l'exercice 2018, figurant en annexe, est approuvé.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Charline Claveau-Abbadie'.

Charline CLAVEAU- ABBADIE
Présidente du Conseil d'administration

Annexe

Selon nomenclature commune M9

CHARGES		BP 2018	rappel budget 2017 (après DBMs)
60-ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		4 000,00 €	3 100,00 €
606	ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES		
607	ACHATS DE MARCHANDISES		
61-ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTÉRIEURS		77 595,00 €	32 400,00 €
611	SOUS TRAITANCE GÉNÉRALE		
612	REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL		
615	ENTRETIEN ET RÉPARATION		
616	PRIMES D'ASSURANCES		
617	ETUDES ET RECHERCHES		
618	FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFÉRENCES		
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS (en relation avec l'activité)		35 000,00 €	46 200,00 €
621	PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'ÉTABLISSEMENT		
622	RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES		
623	PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL		
625	DÉPLACEMENTS, MISSIONS ET RÉCEPTIONS		
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS		
63-IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		3 000,00 €	0,00 €
64-CHARGES DE PERSONNEL		122 905,00 €	41 500,00 €
65-AUTRES CHARGES DE GESTION		2 392 000,00 €	2 472 198,00 €
657	CHARGES SPÉCIFIQUES		
66-CHARGES FINANCIERES			0,00 €
	AUTRES CHARGES FINANCIERES		
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		6 000,00 €	60 600,00 €
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS STRUCTURE		
DEPENSES TOTALES		2 640 500,00 €	2 655 998,00 €
RECETTES			
74-MEMBRES ET PARTENAIRES DE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE			
MEMBRES DE L'OFFICE PUBLIC :			
741	ETAT :		
	Ministère de l'Education Nationale (mise à disposition à partir de septembre d'un cadre de catégorie A)		
	Ministère de la Culture et de la Communication (contribution au programme d'activité)	18 000 €	
	(contribution financière au fonctionnement)	15 000,00 €	15 000,00 €
744	RÉGION Nouvelle-Aquitaine (contribution au programme d'activité)	726 000,00 €	756 000,00 €
	(contribution financière au fonctionnement)	143 000,00 €	143 000,00 €
	RÉGION Occitanie (contribution au programme d'activité)	1 648 000,00 €	1 647 998,00 €
	(contribution financière au fonctionnement)	98 000,00 €	98 000,00 €
RECETTES TOTALES		2 648 000,00 €	2 659 998,00 €
Mises à disposition (hors comptabilité) :			
	RÉGION Occitanie (contribution au fonctionnement)		
	un agent de catégorie A	45 000 €	
	locaux et fluides	5 000 €	
	ETAT Ministère de l'éducation nationale (contribution au fonctionnement)		
	un agent de catégorie A	50 000 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT :			INVESTISSEMENT :
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	5 500,00 €	
TOTAL		7 500,00 €	4 000,00 €